

Le 20 janvier 2026



Reprise du service de broyage des branchages à domicile : inscrivez-vous dès à présent

Les équipes de broyage de branchages à domicile de Thonon Agglomération seront de nouveau opérationnelles pour aider les habitants à valoriser leurs branchages à partir du 9 février 2026. Ce service, qui rencontre toujours un grand succès, est de retour pour une nouvelle session et s'inscrit dans une démarche écologique et solidaire.



Un service gratuit pour les particuliers

Entièrement gratuit pour les particuliers, le service de broyage est disponible pour des volumes de branchages compris entre 2m³ et 25m³. Les habitants de Thonon Agglomération peuvent s'inscrire dès à présent sur le site internet thononagglo.fr pour bénéficier de cette prestation à domicile.

L'objectif est simple : **réduire les déplacements en déchetterie** tout en permettant aux foyers de **profiter des bienfaits du broyat-maison**. Ce dernier devra être utilisé directement dans les espaces verts du foyer bénéficiaire, offrant ainsi une solution écologique et pratique pour la gestion des branchages.



Une démarche sociale et solidaire

Le service de broyage des branchages ne se limite pas à un simple geste environnemental. Il s'accompagne d'une dimension sociale forte. En effet, les prestations de broyage sont assurées par du personnel de Chablais Insertion et du LIEN (Léman Initiative Emploi Nature). Ces structures locales favorisent l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, faisant de ce service un projet à la fois écologique et solidaire.



L'importance de la gestion des végétaux à domicile

En 2024, les « déchets verts » représentaient 125kg/habitant pour un coût financier de 510k€ sur le territoire de Thonon Agglomération, un chiffre significatif lorsqu'on le compare aux 20 463 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2024, soit 211 kg/habitant. Pourtant, ces « déchets » peuvent être **entièrement valorisés à domicile** grâce à des pratiques simples comme le compostage, le paillage, ou encore le jardinage au naturel.

En 2025, le service de broyage a enregistré des performances marquantes lors des campagnes de printemps et d'automne :

- **Nombre d'interventions** : 875, reflétant une demande soutenue de la part des usagers.
- **Taux d'utilisation du service** : un planning d'interventions rempli à 84 %,
- **Volume total de branches broyées** : 10 448,5 m³, soit l'équivalent de **784 tonnes¹ de végétaux**

¹ Selon SINDRA, l'Observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, la densité des branchages équivaut à 50 kg/m³. En pratique, la densité est fortement dépendante de la nature des végétaux broyés et il a été observé par les équipes d'intervention qu'elle se rapproche souvent du double. Ainsi, il est proposé de retenir une densité moyenne équivalente à 75 kg/m³.

évités en déchetterie.

Thonon Agglomération encourage vivement ses habitants à participer à cette initiative, non seulement pour **réduire leur empreinte écologique**, mais aussi pour **contribuer à une gestion plus durable des déchets** sur le territoire.

 Inscrivez-vous dès maintenant

Les inscriptions sont ouvertes dès aujourd'hui et la campagne se déroulera du 9 février au 30 avril 2026. Pour bénéficier de ce service, rendez-vous sur le site internet de Thonon Agglomération thononagglo.fr dans la rubrique « Mes services – Broyage des végétaux à domicile ».

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr